

Procès-verbal du conseil municipal du
- Mercredi 12 Avril 2023 -

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023

A 18 h 30 Salle de la Corderie

Ordre du Jour

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire revient sur les évènements passés :

Le week-end dernier a été l'un des plus beaux week-end festifs de la ville avec la Fête de la coquille St Jacques organisée par l'ASE qui a accueilli plus de 10 000 visiteurs.

Cette 5^{ème} édition fut une belle réussite et cela permet de faire rayonner la ville, de faire vivre nos commerces...

Je tiens une nouvelle fois à remercier tous les bénévoles de l'AS Etaples Football, son président F. Mathias et tous les intervenants.

Un autre évènement exceptionnel était l'organisation du 1^{er} gala de kickboxing organisé par l'association "Boxing Team Diamond" samedi 8 avril soir à la salle des oyats. 22 combattants talentueux et plus de 250 spectateurs étaient réunis.

Il remercie les organisateurs pour ces moments sportifs, de joie et de plaisir.

Autre beau sujet d'attractivité :

Vous avez vu ou lu dans la presse que nous avons lancé notre premier temps fort de l'association Baie de Canche nouvellement créée entre les 3 communes de Le Touquet-Paris-Plage, Etaples sur mer et Camiers - Sainte Cécile.

Comme je vous en avais parlé précédemment, il s'agit d'unir nos forces vives, matérielles ou financières pour promouvoir la destination Baie de Canche via des événements et actions sportifs, culturels ou touristiques. Vendredi dernier, nous avons inauguré le lancement du premier projet à savoir la mise en place d'une escale au Touquet-Paris-Plage pour embarquer pour une croisière en Baie de Canche.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur accord pour le passage de 2 délibérations sur table. Accord à l'unanimité de l'ensemble du Conseil Municipal.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Claude VAMBRE, ancien responsable du service menuiserie.

Le procès verbal est adopté par 29 voix pour.

Monsieur le Maire propose maintenant de démarrer la séance

-

Préambule au budget par M. le Maire :

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Dans la vie d'une collectivité locale comme la nôtre, l'adoption du budget représente toujours un acte fondateur. Il s'agit en effet de poser les bases, de fixer les projets de l'année en cours.

A noter que pour l'exercice 2023, le budget revêt un caractère particulier compte tenu du contexte international qui impacte toutes les collectivités, les entreprises et les habitants sur le plan économique et social.

Nous avons eu notre débat d'orientation budgétaire en date du 27 mars dernier et je vous ai retracé les grandes lignes de nos prévisions.

Conformément à nos échanges, vous savez que nos investissements pour 2023 sont déjà fléchés sur tous les projets, qui sont d'ailleurs pour la plupart bien entamés.

Aujourd'hui, nous arrivons au conseil municipal consacré au Budget. Son vote représente donc un moment symbolique dans la vie d'une commune comme la nôtre.

Le budget, c'est bien l'affaire de tous !

Nous espérons fortement compter sur les dotations de l'État notamment avec la DETR, la DSIL, le fonds vert parce que nous sommes toujours à la recherche des taux de subventionnement maximum sur nos différentes intentions.

Cependant, nous apprenons ce matin que notre demande de subvention pour la réfection des trottoirs au titre de la DETR nous est refusé...

Aussi, c'est avec une véritable prospective et avec de nombreuses mesures de sobriété que nous posons le budget 2023.

Comprendre que l'on embarque sur un même bateau, c'est se donner la chance de ramer dans le même sens.

Comme en tant que Maire, je ne peux pas participer au vote du Compte administratif, je vous propose que nous passions toutes les délibérations sans le vote.

Avec votre accord, je propose de me retirer à l'issue pour que vous procédiez au vote.

L'assemblée est d'accord.

L'ensemble des annexes des différents budgets sont consultables au secrétariat général pendant les heures ouvrées.

2) Communications de Monsieur le Maire et information sur les décisions prises en vertu des délégations données au Maire par le Conseil municipal.

3) Direction des finances

Délibération n°1 : Taux de fiscalité 2023.

Délibération n°1 bis : Information aux Conseillers municipaux : État récapitulatif des indemnités perçues au titre de l'année 2022 par les élus siégeant au Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer.

Délibération n°2 : Budget principal de la Ville - Adoption du compte de gestion 2022.

Délibération n°3 : Budget principal de la Ville - Vote du compte administratif 2022.

Délibération n°4 : Budget principal de la Ville - Affectation du résultat 2022.

Délibération n°5 : Budget Principal de la Ville - Budget Primitif 2023.

Délibération n°6 : Budget annexe MAREIS - Adoption du compte de gestion 2022.

Délibération n°7 : Budget annexe MAREIS - Vote du Compte Administratif 2022.

Délibération n°8 : Budget annexe MAREIS - Affectation du résultat 2022.

Délibération n°9 : Budget annexe MAREIS - Budget Primitif 2023.

Délibération n°10 : Budget annexe Office Municipal de Tourisme - Adoption du compte de gestion 2022.

Délibération n°11 : Budget annexe Office Municipal de Tourisme - Vote du Compte Administratif 2022.

Délibération n°12 : Budget annexe Office Municipal de Tourisme - Affectation du résultat 2022.

Délibération n°13 : Budget autonome Office Municipal du Tourisme - Budget Primitif 2023.

Délibération n°14 : Budget annexe Port de Plaisance - Adoption du compte de gestion 2022.

Délibération n°15 : Budget annexe Port de Plaisance - Vote du Compte Administratif 2022.

Délibération n°16 : Budget annexe Port de Plaisance - Affectation du résultat 2022.

Délibération n°17 : budget annexe Port de Plaisance - Budget Primitif 2023.

Délibération n°18 : Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux - Adoption du compte de gestion 2022.

Délibération n°19 : Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux - Vote du compte administratif 2022.

Délibération n°20 : Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux - Affectation des résultats 2022.

Délibération n°21 : Budget annexe Locations Bâtiments Industriels et Commerciaux - Budget Primitif 2023.

Délibération n°22 : Budget annexe Camping la Pinède - Adoption du compte de gestion 2022.

Délibération n°23 : Budget annexe Camping la Pinède - Vote du compte administratif 2022.

Délibération n°24 : Budget annexe Camping la Pinède - Affectation du résultat 2022.

Délibération n°25 : Budget annexe Camping La Pinède - Budget Primitif 2023.

4) Direction des Ressources Humaines

Délibération n°26 : Communication des débats liés à la présentation du Rapport Social Unique 2021 lors du Comité Social Territorial.

5) Service des Subventions

Délibération n°27 : Acquisition de 2 caméras-piétons et d'un gilet pare-balles- Demandes de subventions.

6) Service Administration Générale

Délibération n°28 : Concours des Maisons et Jardins Fleuris.

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2023**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 sera voté le 12 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 27 mars 2023. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différentes institutions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, marchés hebdomadaires...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 16 719 506.24 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 61 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 *représentent 15 540 939.03 €.*

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Pour la Ville d'Étaples-sur-mer, le constat est moindre grâce à l'augmentation de la DSU.

	Dotations forfaitaires	Dotations de Solidarité Urbaine	Dotations de Péréquation	Total :
2017	986 088 €	1 401 197 €	133 016 €	2 520 301 €
2018	992 344 €	1 453 606 €	133 470 €	2 579 420 €
2019	946 292 €	1 493 402 €	142 450 €	2 582 144 €
2020	914 415 €	1 533 910 €	152 057 €	2 600 382 €
2021	908 240 €	1 567 361 €	159 651 €	2 635 252 €
2022	896 916 €	1 599 671 €	170 444 €	2 667 031 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (5 610 981 € pour 2022 et 5 931 595 € en prévision 2023 – comptes 73111-74834-74833)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (672 000 € au titre de 2016, 711 000 € au titre de 2017, 738 000 € au titre de 2018, 647 000 € au titre de 2019, 384 173 au titre de 2020, 475 886 € au C.A 2021 et 549 851 € au CA 2022).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	3 780 306,20 €	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	9 450 000,00 €	Recettes des services	950 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante	2 023 514,51 €	Impôts et taxes	11 550 498,24 €
Dépenses financières	214 090,00 €	Dotations et participations	3 623 958,00 €
Dépenses exceptionnelles	55 959,28 €	Autres recettes de gestion courante	345 000,00 €
Dotations aux provisions et dépréciations	13 069,04 €		
Atténuations de produits	4 000,00 €	Atténuations de charges	250 000,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	50,00 €
Total dépenses réelles	15 540 939,03 €	Total recettes réelles	16 719 506,24 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 252 303,27 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	73 736,06 €
Virement à la section investissement			
Total général	16 793 242,30 €	Total général	16 793 242,30 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 sont inchangés par rapport à 2022 et sont les suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 18.17 %
- Taxe foncière sur le bâti : 45.88 % (dont 22.26 %, taux du Département 2020)
- Taxe foncière sur le non bâti : 54.59 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à : 5 682 201 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 887 316 € pour la dotation forfaitaire, 1 629 759 € pour la dotation de solidarité urbaine et à 190 199 € pour la dotation de péréquation.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : la subvention d'un million d'Euros du dispositif « Redynamisons nos centres villes et nos centres bourgs », des subventions relatives à la création de salles plurivalentes dans les groupes scolaires J. Moulin et Rombly, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	1 264 000,00 €	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 686 671,96 €
Immobilisation incorporelles	679 220,65 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	176 683,86 €
Travaux/acquisitions	4 008 081,54 €	FCTVA	359 773,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	73 736,06 €	Mise en réserves, autres Immobilisations financières	12 000,00 €
RAR 2022	4 074 783,84 €	Cessions d'immobilisations	3 550 000,00 €
Solde d'exécution négatif		Taxe aménagement	73 000,00 €
		Subventions	2 902 531,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 252 303,27 €
		RAR 2022	86 859,00 €
Total général	10 099 822,09 €	Total général	10 099 822,09 €

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Le programme Cœur de Ville 2 000 000 € (financement Région 50 %), finalisation pour 168 000 €.
- Système de désenfumage de l'ex-bâtiment Ed : 100 000 €.
- Création des bureaux des services de la Police Municipale à la Gare d'Étaples-Le Touquet : 258 000 €
- Mobilier des salles plurivalentes : 50 400 € dont 10 600 € de subventions CAF.
- Equipement des cuisines des salles plurivalentes : 96 000 €.
- Travaux d'entretien et de rénovation scolaires : 33 000 €.
- Sécurisation du clocher : 40 000 €.
- Achat de caméras piéton : 1 800 €.
- 4ème phase de travaux à la caserne de Gendarmerie : 120 000 €.
- Rénovation de l'éclairage public : 500 000 €.
- Travaux de voirie : Réfection des trottoirs : 390 000 €.
- Cavités souterraines : Etudes et travaux : 50 000 € (Sollicitation : 50% Fonds Barnier).
- Campagne de plantations d'arbres en centre-ville et de végétalisation des espaces : 10 000 € (Sollicitation : la Région dans le cadre du dispositif « Redynamisons nos centres-villes », FIETT, dispositif « plantons le décor »).
- Réfection de la descente à bateaux du CNC : 180 000 € (sous réserve de subventions).
- Travaux d'entretien et de rénovation dans les structures sportives (conformité CNC + sauna) : 39 000 €
- Requalification site des abattoirs, un parking, une aire de camping-car : 700 000 €.
- Construction d'un columbarium et caves-urnes : 60 000 €.
- Reprise de concession : 60 000 €.
- Relamping Led : salle Laure Flessel et salle des oyats : 23 000 €.
- Réfection de la Passerelle : 120 000 €.
- Projet du clos Saint Victor Parc Naturel : 420 000 € (sous réserve de subventions).
- Remplacement de l'aire de jeux du clos Saint Victor 48 000 €.

Les subventions attendues pour 2023 sont de l'ordre de 2 902 531 euros.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation :

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses : crédits reportés 2022	:	0.00
Nouveaux crédits	:	16 793 242.30
TOTAL	:	16 793 242.30
- Recettes : crédits reportés 2022	:	0.00
Nouveaux crédits	:	16 793 242.30
TOTAL	:	16 793 242.30

Recettes et dépenses d'investissement :

- dépenses : Débits reportés 2022	:	0.00
Restes à réaliser	:	4 074 783.84
Nouveaux crédits	:	6 025 038.25
TOTAL	:	10 099 822.09
- Recettes : crédits reportés 2022	:	1 686 671.96
Restes à réaliser	:	86 859
Nouveaux crédits	:	8 326 291.13
TOTAL	:	10 099 822.09

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE D'ETAPLES-SUR-MER

	BUDGET PRIMITIF 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2022		BUDGET PRIMITIF 2023	VARIATION BP 2023/2022
		DEPENSES	RECETTES		
PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT	16 155 557,68 €	15 962 668,86 €	16 139 352,72 €	16 793 242,30 €	3,95%
INVESTISSEMENT	12 945 160,01 €	5 393 235,99 €	7 696 753,38 €	10 099 822,09 €	-21,98%
TOTAL	29 100 717,69 €	21 355 904,85 €	23 836 106,10 €	26 844 106,39 €	-7,75%
OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME					
FONCTIONNEMENT	661 447,96 €	547 665,13 €	524 558,48 €	626 773,10 €	-5,24%
INVESTISSEMENT	118 827,20 €	19 762,37 €	8 634,54 €	13 642,93 €	-88,52%
TOTAL	780 275,16 €	567 427,50 €	533 193,02 €	640 416,03 €	-17,92%
MAREIS					
FONCTIONNEMENT	755 604,00 €	631 158,37 €	622 198,59 €	646 865,37 €	-14,39%
INVESTISSEMENT	541 304,84 €	92 475,10 €	100 973,96 €	143 953,07 €	-73,41%
TOTAL	1 296 908,84 €	723 633,47 €	723 172,55 €	790 818,44 €	-39,02%
PORT DE PLAISANCE					
FONCTIONNEMENT	185 450,58 €	177 025,09 €	184 847,68 €	185 652,00 €	0,11%
INVESTISSEMENT	115 883,28 €	90 079,13 €	106 287,89 €	78 900,15 €	-31,91%
TOTAL	301 333,86 €	267 104,22 €	291 135,57 €	264 552,15 €	-12,21%
LOCATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE					
FONCTIONNEMENT	304 193,72 €	228 772,55 €	264 412,93 €	122 834,10 €	-59,62%
INVESTISSEMENT	293 344,51 €	56 848,62 €	207 966,37 €	279 942,45 €	-4,57%
TOTAL	597 538,23 €	285 621,17 €	472 379,30 €	402 776,55 €	-32,59%
CAMPING					
FONCTIONNEMENT	30 914,53 €	24 573,05 €	12 173,37 €	41 514,85 €	34,29%
INVESTISSEMENT	44 862,99 €	5 264,88 €	13 586,39 €	53 178,36 €	18,54%
TOTAL	75 777,52 €	29 837,93 €	25 759,76 €	94 693,21 €	24,96%
TOTAL FONCTIONNEMENT	18 093 168,47 €	17 571 863,05 €	17 747 543,77 €	18 416 881,72 €	1,79%
TOTAL INVESTISSEMENT	14 059 382,83 €	5 657 666,09 €	8 134 202,53 €	10 669 439,05 €	-24,11%
TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES	32 152 551,30 €	23 229 529,14 €	25 881 746,30 €	29 037 362,77 €	-9,69%



Délibération n° 1

Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023

Finances

Domaine de compétence
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame des Lyones DUBOIS à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : **Taux de fiscalité 2023**

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Taux de fiscalité 2023

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'article 41 de la loi finances N°2021-1900 pour 2022 qui a modifié le calcul prévu initialement par l'article 16 de la loi finances N°2019-1479 pour 2020 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2023 de la Ville d'Etaples-sur-Mer en date du 27 Mars 2023 lors duquel la municipalité a réaffirmé son engagement de ne pas augmenter les taux

communaux ;

Considérant que la réforme de la fiscalité directe locale et notamment la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) doit être neutre au niveau des recettes fiscales ;

Considérant que pour compenser la suppression de la TH, les communes se voient transférer à partir de 2021, le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (22,26 %) qui viendra s'additionner au taux communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition suivants :

	TAUX 2021	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	45,88%	45,88%	45.88%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,59%	54,59%	54.59%
Taxe habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	18.17%	18.17%	18.17%

Discussion

Monsieur WAUQUIER précise que la base sur laquelle est appliquée ces taux, la valeur locative des biens sera réhaussée de 7,1 % en 2023, décision du Ministère des Finances. Celle-ci avait été réactualisée de 3,4 % en 2022.

Vote

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	10 764 028	45,88	125,47	11 416 000	5 237 661	45,88	5 237 661
Taxe foncière non bâties (TFNB)	67 336	54,59	123,65	72 000	39 305	54,59	39 305
Taxe d'habitation (TH)	1 101 538	18,17	62,58	1 179 747	214 360	18,17	214 360
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	54 913 26
				Total	5 491 326		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	4588	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	54 913 26	54,59	
Taxe d'habitation (TH)	5 491 326	18,17	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			249 394	0	1 392	190 875	441 661

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
54 913 26	441 661	59 32 287

À ARRAS

Le 02 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
CLAUDE GIRAULT
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 10 Mars 2023 Pour la commune,
Le Maire
François Fardoullet



IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	8 182	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	27 591	b. Par la loi	1 052 159	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	5 952	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	205 340	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	2 329	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	948 756	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	230 991	c. Coefficient correcteur	1,035068
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPIC de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	50,67	126,68	1,21000	125,47
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	50,51	126,28	2,63000	123,65
Taxe d'habitation (TH)	22,98	29,88	74,70	12,12000	62,58
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>	>>>
>>>	>>>
Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
	26,49



Délibération n° 1bis

Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2023

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence

5.6 - Exercice des mandats locaux

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Information aux Conseillers municipaux : État récapitulatif des indemnités perçues au titre de l'année 2022 par les élus siégeant au Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Information aux Conseillers municipaux : État récapitulatif des indemnités perçues au titre de l'année 2022 par les élus siégeant au Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L 2123-24-1-1,

Vu la loi n° 2019-1461 en date du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment l'article 93,

Considérant que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés,

Considérant que cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte de l'état récapitulatif des indemnités versées en 2022 ci-après :

INDEMNITÉ ÉLU	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITÉS 2022
ANDRÉ GÉRARD	4 740,13 €
ARELE ANDRÉA	2 527,82 €
BACLET ADRIEN	2 301,23 €
BAILLET SÉBASTIEN	12 513,09 €
BEURAIN CHRISTELLE	12 513,09 €
BONVOISIN RENÉ	2 808,48 €
BOUTOILLE JOSIANE	3 259,99 €
BOUVILLE JEAN-PIERRE	2 301,23 €
CADET FRÉDÉRIC	2 301,23 €
DELSAUX DOMINIQUE	12 513,09 €
DENEUX SOPHIE	2 301,23 €
DUFOUR LYLIANE	2 301,23 €
FAIT PHILIPPE	29 871,96 €
GHESELLE BERNARD	12 513,09 €
GOSELIN JEAN-MICHEL	3 259,99 €
GOSELIN JUSTINE	2 301,23 €
GUERVILLE MAXIME	486,18 €
HURTREL GRÉGORY	2 301,23 €
LANQUETIN CHARLES	12 513,09 €
LISIK MARIE-ANTOINETTE	2 301,23 €
MAILLART MARYSE	12 513,09 €
NEMPONT MARINE	2 808,48 €
PREUVOST CORALIE	2 808,48 €
RAMET PHILIPPE	2 808,48 €
ROSSIGNOL CAROLINE	2 301,23 €
TILLIER NATHALIE	12 513,09 €
TINDILLER FRANCK	30 571,54 €
WACOGNE AURORE	3 259,99 €
WAUQUIER BERNARD	12 513,09 €

La délibération est adoptée par 29 voix pour.



Délibération n° 2

Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

Budget principal de la Ville - Adoption du compte de gestion 2022

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Budget principal de la Ville - Adoption du compte de gestion 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2022 de Madame la Trésorière de la Ville d'Étaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2022 de Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Résultats budgétaires de l'exercice

30000 - COMMUNE D ETAPLES-SUR-MER

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 945 160,01	16 155 557,68	29 100 717,69
Titres de recette émis (b)	7 696 753,38	16 589 991,94	24 286 745,32
Réductions de titres (c)	0,00	460 639,22	460 639,22
Recettes nettes (d = b - c)	7 696 753,38	16 139 352,72	23 836 106,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 945 160,01	16 155 557,68	29 100 717,69
Mandats émis (f)	5 383 307,99	16 314 919,03	21 708 227,02
Annulations de mandats (g)	72,00	352 250,15	352 322,15
Dépenses nettes (h = f - g)	5 383 235,99	15 962 668,88	21 345 904,87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 303 517,39	176 683,86	2 480 201,25
(h - d) Déficit			

Après lecture des chiffres et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal** décide d'adopter le compte de gestion 2022 de la Trésorerie Municipale relatif au budget principal de la Ville dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Discussion

Monsieur WAUQUIER fait remarquer que c'est la dernière année où nous sommes tenus de présenter les comptes de gestion et les comptes administratifs. Dès le budget 2024, il y aura une fusion de ces validations de comptes. Il remercie la Directrice des Finances et son équipe, les services de la Direction Générale.

Monsieur LAMOUR précise qu'en décembre un audit devait être réalisé par la Trésorerie. Or nous sommes en avril, nous n'avons aucune réponse.

Il est répondu qu'effectivement un contact avait été pris avec la Trésorerie en fin d'année seulement le nouvel agent en charge n'arrivait qu'en février. Au vu du délai, entre février et avril pour avoir un CA validé et conforme, il a préféré attendre le CA pour faire l'analyse également sur 2022.

Cet audit est prévu d'ici fin juin.

Vote

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 abstentions.



Délibération n° 3

Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoins,** Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : **Budget principal de la Ville - Vote du compte administratif 2022**

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Budget principal de la Ville - Vote du compte administratif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Après lecture des chiffres, sous la présidence de Monsieur Bernard WAUQUIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le compte administratif 2022 du budget principal de la Ville, dressé par l'ordonnateur, hors de la présence de Monsieur Franck TINDILLER, Maire, dont les résultats s'élèvent à :

Section de fonctionnement :

Recettes :	16 139 352.72 €
Dépenses :	15 962 668.86 €
Résultat de l'exercice :	176 683.86 €
Solde antérieur reporté 2021 :	0 €
Résultat global de l'exercice :	176 683.86 €

Section d'investissement :

Recettes :	7 696 753.38 €
Dépenses :	5 393 235.99 €
Solde d'exécution d'investissement :	2 303 517.39 €
Solde antérieur reporté 2021 :	-616 845.43 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	1 686 671.96 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) :	-3 987 924.84 €
Solde global d'exécution d'investissement :	-2 301 252.88 €

Synthèse des résultats de clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT	-2 301 252.88 €
FONCTIONNEMENT	176 683.86 €
RESULTAT GLOBAL	-2 124 569.02 €

Discussion

Monsieur WAUQUIER précise :

Au niveau du FONCTIONNEMENT

Le solde recettes | dépenses met en relief un solde positif de 176.683,86 € contre 2 416 498 € en 2021.

Ce volet de fonctionnement attire de notre part 2 commentaires :

- 1) l'absence de résultats positifs reporté de l'exercice précédent (impact de l'effet COVID sur les résultats 2020 et 2021) 1 059 372 € reportés de 2020 à 2021.
- 2) le résultat global de fonctionnement (marge brute) est insuffisant pour assurer le service de la dette, c'est-à-dire le remboursement en principal de la dette (1.081 .000€ en 2022)

Pour ce qui concerne le budget de fonctionnement 2022, nous n'avons pas de raison d'être satisfait de ces résultats.

La marge brute normalement attendue aurait dû être comprise entre 1.5 M€ et 1.0 M€ afin de pouvoir assurer une partie des investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Avec le recul du temps il est toujours facile de rejouer le match, néanmoins, il y a eu des opérations de communication et de notoriété, qui en terme de calendrier, n'étaient pas compatibles avec la situation financière de la commune.

Nous avons fait le plus difficile, c'est-à-dire identifier nos dysfonctionnements.

Le plus dur reste à faire, c'est-à-dire modifier certains comportements et adopter un fonctionnement plus vertueux.

S'il compare l'affectation des résultats de l'année 2022 par rapport à 2021 entre les 2 postes dépenses et recettes, les dépenses ont progressé de 5,9 % alors que les recettes ont progressé de 3,3%. On est confronté à un effet total de ciseau. Ce différentiel s'élève à 490 000 €.

Pour ce qui concerne les investissements, il y a essentiellement un problème de calendrier, avec la vente de l'espace J.Ferry cela a accéléré la construction de restaurants annexes.

Avec la fin annoncée du dispositif d'aide d'un million d'euros (50 % des dépenses par la Région), pour l'amélioration de l'urbanisme et du centre-ville, nous avons anticipé les travaux pour la voirie et les trottoirs.

On a une partie des investissements largement déficitaire par l'anticipation des travaux. A contrario, on a un décalage dans le temps des recettes. Les aides vont être reçues pour 2023. Les produits de la vente du camping, du presbytère, de l'espace J.Ferry, du terrain situé derrière Aldi, rapporteront à la commune 5 350 000 €, encaissement prévu entre 2023 et 2024.

Les démarches entreprises depuis le début de cette année pour une gestion plus sobre devraient permettre de mesurer ces effets fin 2023.

Monsieur LAMOUR a bien écouté les propos de Monsieur WAUQUIER. Il reprend en partie ce qu'il a développé en Commission des Finances. Le problème que nous avons c'est que nous sommes en situation d'alerte. Nous dégageons moins de 7 % d'épargne brut, il faudrait au moins 10 %.

Il fait remarquer que depuis 2017, nous sommes dans l'incapacité de rembourser la part en capital parce que l'épargne brute était insuffisante. Avant de penser pouvoir investir sur le fond propre, il va se passer du temps. Il faudra refaire une épargne brute qui permettra de dégager le remboursement de la part en capital et simplement après on pourra investir sur notre propre fond.

Ce qui se passe actuellement avec cette insuffisance d'épargne brute c'est que nous avons utilisé une part pour des recettes d'investissements (entre autre TVA) pour rembourser notre part en capital.

La question de fond elle est là. Monsieur WAUQUIER a exprimé qu'il fallait démarrer les investissements, ce sont des choix. Lorsque les investissements ont été engagés, une information aurait pu être donnée au Conseil

Municipal.

Il regrette toujours que ces engagements se font sur des décisions du Maire. C'est gênant car on le découvre après, des discussions auraient pu avoir lieu.

L'investissement de la place c'est un choix. Fallait-il garder ou prendre ces 1 million d'euros ?

Vous avez décidé qu'il fallait les conserver. Vous portez donc la responsabilité de ce déficit.

Ensuite, il est dit qu'en 2023 2024 nous allons récupérer 5 millions d'euros sur des immobilisations qui sont cédées.

Toujours est-il qu'aujourd'hui personne n'a la certitude que nous aurons cette somme. Il faut sortir les documents qui attestent que ces personnes vont racheter ces biens.

Aujourd'hui ce sont des hypothèses.

Ce qui est gênant c'est que vous bâtissez un budget d'investissement sur des rentrées d'argent qu'à aujourd'hui sont hypothétiques parce qu'aucun document ne l'atteste.

Vous repartez en investissement sans faire d'emprunt. Toujours est-il si cet argent ne rentre pas vous serez obligé, Monsieur le Maire, de re-solliciter le Conseil Municipal pour faire un emprunt.

Vous n'êtes même pas obligé de solliciter le Conseil Municipal parce que vous pouvez prendre une décision qui permettra de faire un emprunt jusqu'à un certain montant.

Il croit que dans cette situation difficile, il faut regarder toujours en avant, il faut peut-être modifier les habitudes. Il serait intéressant que la commission d'appel d'offres fonctionne correctement et qu'elle puisse examiner l'ensemble des dossiers, que chacun puisse se prononcer en connaissance de cause.

Vous avez lancé les bâtiments de restauration dans les écoles.

Il rappelle qu'il y a un dépassement de coût important. Cette décision a été prise non pas par la commission, mais par l'Administration et le Maire a pris ensuite sa décision.

Il pense qu'il aurait pu être informé et toutes ces dérives font que quelque part le conseil municipal est mis à l'écart. Il n'a plus la main sur quoi que ce soit et on est devant le fait accompli.

Il souhaite dans les jours qui viennent travailler différemment et faire en sorte que tous les appels d'offres soient étudiés par la commission. Il n'a jamais cherché à faire de blocage, il a toujours dit ce qu'il pensait mais il faut arrêter de faire de beaux discours en disant qu'on y est pour rien.

La majorité est responsable parce que depuis 2016, il y a eu une faiblesse de rentrée d'argent et nous sommes au « bout du rouleau » nous n'aurons pas de recette propre supplémentaire. Le seul optique que nous disposons c'est l'impôt. Il faudra malheureusement penser à augmenter les impôts. Il serait préférable de le faire un petit peu chaque année pour éviter l'impact important sur le contribuable. On y sera obligé sinon à terme on aura une section de fonctionnement qui sera insuffisamment alimentée pour travailler correctement.

Monsieur le Maire répond à Monsieur LAMOUR, lorsqu'il parle des « hypothétiques recettes », que le camping est vendu, nous avons des contacts permanents avec Capelli, on a des promesses d'achat. Le recours Capelli est réglé, un protocole d'accord est entrain d'être signé.

Monsieur LAMOUR signale que selon les dires dans la presse, il y a un deuxième recours qui n'est toujours pas réglé.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit en fait du même recours. C'est le même et la même personne. Ce sont des projets privés qui avancent et nous allons percevoir les recettes.

Monsieur WAUQUIER revient sur les arbitrages et les choix pour le calendrier des investissements. En mars 1981 et jusqu'en 1989, Monsieur LAMOUR a été Maire d'Etaples. Monsieur WAUQUIER n'habitait pas à Etaples mais il lui a été rapporté qu'il était un bon maire. Il a donc été amené à prendre des décisions et faire des arbitrages c'est le rôle de l'autorité de prendre des décisions et de faire des arbitrages.

Monsieur LAMOUR répond qu'à l'époque il y avait des commissions et ils ne travaillaient pas de cette façon. C'était autre chose de ce qui se passe actuellement. Laissons le passé, il sait ce qu'il a fait et aussi ce qu'il a laissé à la commune d'Etaples. Il n'en parle jamais, c'est le présent qui l'intéresse.

Monsieur le Maire fait remarquer que depuis son arrivée le 1^{er} août, les commissions ne sont pas que des informations, on discute et on débat.

Monsieur BAILLET n'est pas d'accord pour dire que les commissions sont des groupes pour écouter les

informations.

Monsieur LAMOUR pourrait parler des dépenses qui figurent dans l'investissement où vous pourriez rendre des comptes à savoir l'achat de plus de 100 000 € d'œuvres d'art. Il souhaiterait connaître l'inventaire de ces œuvres d'art.

Monsieur BAILLET donnera l'inventaire. Ces investissements ont été votés en Conseil Municipal.

Monsieur WAUQUIER précise que le 7 octobre 2022, devant Maître DELCOURT, a été signée entre la ville et la société Capelli une promesse unilatérale de vente d'immeuble.

Vote

Monsieur le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote, Monsieur Bernard WAUQUIER, Doyen d'âge, prend la présidence, **la délibération est adoptée par 26 voix pour et 2 contre.**





Délibération n° 4

Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2022

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 - Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

**Objet : Budget principal de la Ville
Affectation du résultat 2022**

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération : Budget principal de la Ville - Affectation du résultat 2022

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget principal de la Ville et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal** décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

VILLE - Affectation des résultats année 2022

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2022	15 962 668,86	16 139 352,72	176 683,86	5 393 235,99	7 696 753,38	2 303 517,39
Résultats 2021 reportés		0,00	0,00	616 845,43		-616 845,43
Résultats année 2022	15 962 668,86	16 139 352,72	176 683,86	6 010 081,42	7 696 753,38	1 686 671,96
Restes à Réaliser 2022				4 074 783,84	86 859,00	-3 987 924,84
Résultat Global			176 683,86			-2 301 252,88

Résultat de fonctionnement dégagé en 2022	176 683,86	
Affectation obligatoire à l'investissement	176 683,86	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Excédent de fonctionnement reporté en 2023	0,00	Compte 002 - R.F. Excédent antérieur reporté fonctionnement
Excédent it d'investissement reporté en 2023	1 686 671,96	Compte 001 - R.I - Excédent reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	176 683,86
002 - R.F : Excédent antérieur reporté en Fonctionnement	0,00	
001-R.I : excédent antérieur reporté en Investissement		1 686 671,96
Restes à Réaliser Recettes	0,00	86 859,00
Restes à Réaliser Dépenses	4 074 783,84	
Solde	4 074 783,84	1 950 214,82
Solde déficitaire :		2 124 569,02

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 5	Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023						
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires						
<p>Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>							
<table border="1"><tr><td>Date de convocation : 04/04/2023</td></tr><tr><td>Membres présents : 25</td></tr><tr><td>Membres ayant donné pouvoir : 4</td></tr><tr><td>Membre(s) excusé(s) : 0</td></tr><tr><td>Membre(s) non excusé(s) : 4</td></tr><tr><td>Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</td></tr></table>	Date de convocation : 04/04/2023	Membres présents : 25	Membres ayant donné pouvoir : 4	Membre(s) excusé(s) : 0	Membre(s) non excusé(s) : 4	Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK</p>
Date de convocation : 04/04/2023							
Membres présents : 25							
Membres ayant donné pouvoir : 4							
Membre(s) excusé(s) : 0							
Membre(s) non excusé(s) : 4							
Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)							
Objet : Budget Principal de la Ville Budget Primitif 2023							
Rapporteur : Monsieur Le Maire							
Synthèse de la délibération :	Il est proposé d 'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la ville						

Après avoir délibéré sur le compte administratif et sur l 'affectation des résultats de l'exercice 2022 et **après avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Ville dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de
fonctionnement :

- Recettes :

16 793 242.30 €

- **Dépenses :** **16 793 242.30 €**

Section d'investissement :

- Recettes :	10 099 822.09 €
• Dont reste à réaliser recettes :	86 859.00 €
• Dont excédent d'investissement reporté :	1 686 671.96 €
• Dont excédent de fonctionnement capitalisé :	176 683.86 €
- Dépenses :	10 099 822.09 €
• Dont reste à réaliser dépenses :	4 074 783.84 €

Discussion

Monsieur LAMOUR votera contre ce budget ville. Entre autre à cause de l'imputation de subventions. Les recettes évoluent très peu. Elles sont sensiblement identiques. En dépenses, il y a une forte augmentation essentiellement liée à la prise en charge des repas des personnes âgées, on retrouve la même chose en recettes. Le budget tel qu'il a été monté sur le fond n'est pas sincère.

En investissement, il n'y a pas d'emprunt, on compte juste sur les rentrées d'argent. Il pense qu'il y aura un problème avec ce budget.

Monsieur le Maire remercie Monsieur WAUQUIER pour ce travail.

Monsieur WAUQUIER signale que le chapitre 11 augmente significativement de 45 %. Cela correspond à une provision constituée à hauteur de 600 000 € pour réagir face à l'augmentation des fluides pour les bâtiments communaux.

Chapitre 011, nous allons supporter le surcoût de la restauration collective (différentiel de 275 000 €).

Chapitre 12, il progresse de 1,6 % avec un transfert du personnel du CCAS à hauteur de 157 000 €, les augmentations d'indices des agents titulaires et du point d'indice subi en juillet 2022.

A contrario, il y a une baisse dynamique des subventions d'équilibre au niveau de Maréis et de l'OMT.

Baisse également de la subvention du CCAS due au transfert du personnel sur le budget ville.

Monsieur le Maire remercie tous les services municipaux pour l'exercice de leurs missions, les services financiers et la direction générale pour l'établissement de ce budget et pour la poursuite de tous les projets.

Vote

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 6

Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

Budget annexe MAREIS - Adoption du compte de gestion 2022

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Budget annexe MAREIS - Adoption du compte de gestion 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2022 de Madame la Trésorière de la Ville d'Étaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2022 de Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Résultats budgétaires de l'exercice

31800 - ETAPLES MAREIS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	541 304,84	755 604,00	1 296 908,84
Titres de recette émis (b)	100 973,96	627 539,48	728 513,44
Réductions de titres (c)	0,00	5 340,89	5 340,89
Recettes nettes (d = b - c)	100 973,96	622 198,59	723 172,55
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	541 304,84	755 604,00	1 296 908,84
Mandats émis (f)	92 475,10	638 307,72	730 782,82
Annulations de mandats (g)	0,00	7 149,35	7 149,35
Dépenses nettes (h = f - g)	92 475,10	631 158,37	723 633,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	8 498,86		
(h - d) Déficit		8 959,78	460,92

Après lecture des chiffres et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le compte de gestion 2022 de la Trésorière Municipale relatif au budget annexe MAREIS dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.

 <p>Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	 <p>Étapes sur mer — DESTINATION — BAIE DE CANCHE</p>
Délibération n° 7	Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 - Décisions budgétaires
<p>Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<p>Date de convocation : 04/04/2023</p> <p>Membres présents : 25</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 4</p> <p>Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</p>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK</p>
<p>Objet : Budget annexe MAREIS - Vote du Compte Administratif 2022</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Budget annexe MAREIS - Vote du Compte Administratif 2022</p>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Après lecture des chiffres, sous la présidence de Monsieur Bernard WAUQUIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe MAREIS, dressé par l'ordonnateur, hors de la présence de Monsieur Franck TINDILLER, Maire, dont les résultats s'élèvent à :

Section de fonctionnement :

Recettes :	622 198.59 €
Dépenses :	631 158.37 €
Résultat de l'exercice :	-8 959.78 €
Solde antérieur reporté 2021 :	45 341.09 €
Résultat global de l'exercice :	36 381.31 €

Section d'investissement :

Recettes :	100 973.96 €
Dépenses :	92 475.10 €
Solde d'exécution d'investissement :	8 498.86 €
Solde antérieur reporté 2021 :	52 225.98 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	60 724.84 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) :	-46 805.30 €
Solde global d'exécution d'investissement :	13 919.54 €

Synthèse des résultats de clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT	13 919.54 €
FONCTIONNEMENT	36 381.31 €
RESULTAT GLOBAL	50 300.85 €

Monsieur le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote, Monsieur Bernard WAUQUIER, Doyen d'âge, prend la présidence, la délibération est adoptée par 26 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 8

Conseil Municipal du mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

**Budget annexe MAREIS
Affectation du résultat 2022**

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Budget annexe MAREIS
Affectation du résultat 2022

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget annexe MAREIS et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

MAREIS - Affectation des résultats 2022

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2022	631 158,37	622 198,59	-8 959,78	92 475,10	100 973,96	8 498,86
Résultats 2021 reportés		45 341,09	45 341,09		52 225,98	52 225,98
Résultats année 2022	631 158,37	667 539,68	36 381,31		153 199,94	60 724,84
Restes à Réaliser 2022				46 805,30		-46 805,30
Résultat Global			36 381,31			13 919,54

Résultat de fonctionnement dégagé en 2022	36 381,31	
Affectation obligatoire à l'investissement	0,00	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Excédent de fonctionnement reporté en 2023	36 381,31	Compte 002-R.F- Excédents antérieur reporté Fonctionnement
Excédent d'investissement reporté en 2023	60 724,84	Compte 001 -R.I - Excédents antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
002 - R.F: Excédent antérieur reporté en Fonctionnement		36 381,31
001 - R.I : Excédent antérieur reporté Investissement		60 724,84
R.I : Restes à Réaliser Recettes		0,00
D.I : Restes à Réaliser Dépenses	46 805,30	
<i>Solde</i>	46 805,30	97 106,15
<i>Solde Excédentaire :</i>		50 300,85

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 9

Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : **Budget Annexe MAREIS**
Budget Primitif 2023

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Synthèse de la
délibération :

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Maréis

Après avoir délibéré sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022 et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe MAREIS dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- **Recettes :**
dont résultat fonctionnement reporté

646 865.37 €
36381.31 €

- Dépenses **646 865.37 €**

Section d'investissement :

- Recettes : **143 953.07 €**
dont solde d'exécution reporté : 60 724.84 €

- Dépenses : **143 953.07 €**
dont restes à réaliser : 46 805.30 €

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 abstentions.



Délibération n° 10

Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

Budget annexe Office Municipal de Tourisme - Adoption du compte de gestion 2022

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Office Municipal de Tourisme -
Adoption du compte de gestion 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2022 de Madame la Trésorière de la Ville d'Étaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2022 de Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Résultats budgétaires de l'exercice

31400 - OFFICE MUNIC TOURISME ETAPLES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	118 827,20	661 447,96	780 275,16
Titres de recette émis (b)	8 634,54	534 390,87	543 025,41
Réductions de titres (c)	0,00	9 832,39	9 832,39
Recettes nettes (d = b - c)	8 634,54	524 558,48	533 193,02
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	118 827,20	661 447,96	780 275,16
Mandats émis (f)	19 762,37	561 355,62	581 117,99
Annulations de mandats (g)	0,00	13 690,49	13 690,49
Dépenses nettes (h = f - g)	19 762,37	547 665,13	567 427,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	11 127,83	23 106,65	34 234,48

Après lecture des chiffres et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le compte de gestion 2022 de la Trésorière Municipale relatif au budget annexe Office Municipal de Tourisme dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 11	Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2023						
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires						
<p>Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>							
<table border="1"><tr><td>Date de convocation : 04/04/2023</td></tr><tr><td>Membres présents : 25</td></tr><tr><td>Membres ayant donné pouvoir : 4</td></tr><tr><td>Membre(s) excusé(s) : 0</td></tr><tr><td>Membre(s) non excusé(s) : 4</td></tr><tr><td>Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</td></tr></table>	Date de convocation : 04/04/2023	Membres présents : 25	Membres ayant donné pouvoir : 4	Membre(s) excusé(s) : 0	Membre(s) non excusé(s) : 4	Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK</p>
Date de convocation : 04/04/2023							
Membres présents : 25							
Membres ayant donné pouvoir : 4							
Membre(s) excusé(s) : 0							
Membre(s) non excusé(s) : 4							
Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)							
<p>Objet : Budget annexe Office Municipal de Tourisme - Vote du Compte Administratif 2022</p>							
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint							
Synthèse de la délibération :	Budget annexe Office Municipal de Tourisme - Vote du Compte Administratif 2022						

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Après lecture des chiffres, sous la présidence de Monsieur Bernard WAUQUIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Office Municipal de Tourisme, dressé par l'ordonnateur, hors de la présence de Monsieur Franck TINDILLER, Maire, dont les résultats s'élèvent à :

Section de fonctionnement :

Recettes :	524 558.48 €
Dépenses :	547 665.13 €
Résultat de l'exercice :	-23 106.65 €
Solde antérieur reporté 2021 :	78 969.75 €
Résultat global de l'exercice (excédent) :	55 863.10 €

Section d'investissement :

Recettes :	8 634.54 €
Dépenses :	19 762.37 €
Solde d'exécution d'investissement :	-11 127.83 €
Solde antérieur reporté 2021 :	13 336.66 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	2 208.83 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) :	-661.20 €
Solde global d'exécution d'investissement :	1 547.63 €

Synthèse des résultats de clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT	1 547.63 €
FONCTIONNEMENT	55 863.10 €
RESULTAT GLOBAL	57 410.73 €

Monsieur le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote, Monsieur Bernard WAUQUIER, Doyen d'âge, prend la présidence, **la délibération est adoptée par 26 voix pour et 2 contre.**



Délibération n° 12

Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**s, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyane DUPON à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

**Budget annexe Office Municipal de Tourisme
Affectation du résultat 2022**

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Office Municipal de Tourisme
Affectation du résultat 2022

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget annexe Office Municipal de Tourisme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

OMT - Affectation des résultats 2022

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2022	547 665,13	524 558,48	-23 106,65	19 762,37	8 634,54	-11 127,83
Résultats 2021 reportés		78 969,75	78 969,75		13 336,66	13 336,66
Résultats année 2022	547 665,13	603 528,23	55 863,10	19 762,37	21 971,20	2 208,83
Restes à Réaliser 2022	/	/	/	661,20	0,00	-661,20
Résultat Global			55 863,10			1 547,63

Résultat de fonctionnement dégagé en 2022	55 863,10	
Affectation obligatoire à l'investissement	0,00	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Excédent de fonctionnement reporté en 2023	55 863,10	Compte 002 - R.F - Excédent antérieur reporté Fonctionnement
Excédent d'Investissement reporté en 2023	2 208,83	Compte 001 - R.I Excédent antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
002 - R.F : Excédent antérieur reporté en Fonctionnement		55 863,10
001 - R.I : Excédent antérieur reporté Investissement		2 208,83
R.I : Restes à Réaliser Recettes		0,00
D.I : Restes à Réaliser Dépenses	661,20	
<i>Solde</i>	661,20	58 071,93
Solde Excédentaire :		57 410,73

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 13

Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : **Budget Autonome Office du Tourisme**
Budget Primitif 2023

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Synthèse de la
délibération :

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget autonome Office du Tourisme

Après avoir délibéré sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022 et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget autonome Office Municipal du Tourisme dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes :	626 773.10 €
dont résultat fonctionnement reporté	55 863.10 €
- Dépenses	626 773.10 €

Section d'investissement :

- Recettes :	13 642.93 €
dont excédent reporté :	2 208.83 €
- Dépenses :	13 642.93 €
dont restes à réaliser :	661.20 €

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 abstentions.



Délibération n° 14

Conseil Municipal du mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

Budget annexe Port de Plaisance - Adoption du compte de gestion 2022

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Port de Plaisance - Adoption du compte de gestion 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2022 de Madame la Trésorière de la Ville d'Etaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2022 de Monsieur le Maire de la Ville d'Etaples-sur-mer,

Résultats budgétaires de l'exercice

30500 - PORT DE PLAISANCE D ETAPLES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	115 883,28	185 450,58	301 333,86
Titres de recette émis (b)	106 287,89	192 249,34	298 537,23
Réductions de titres (c)		7 401,66	7 401,66
Recettes nettes (d = b - c)	106 287,89	184 847,68	291 135,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	115 883,28	185 450,58	301 333,86
Mandats émis (f)	90 079,13	177 574,33	267 653,46
Annulations de mandats (g)		549,24	549,24
Depenses nettes (h = f - g)	90 079,13	177 025,09	267 104,22
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	16 208,76	7 822,59	24 031,35
(h - d) Déficit			

Après lecture des chiffres et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le compte de gestion 2022 de la Trésorière Municipale relatif au budget annexe Port de Plaisance dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.

	
Délibération n° 15	Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
<p>Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 04/04/2023</p> <p>Membres présents : 25</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 4</p> <p>Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK</p> <p>Objet : Budget annexe Port de Plaisance- Vote du Compte Administratif 2022</p>
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Budget annexe Port de Plaisance - Vote du Compte Administratif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif

à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Après lecture des chiffres, sous la présidence de Monsieur Bernard WAUQUIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, il est proposé d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Port de Plaisance, dressé par l'ordonnateur, hors de la présence de Monsieur Franck TINDILLER, Maire, dont les résultats s'élèvent à :

Section de fonctionnement :

Recettes :	184 847.68 €
Dépenses :	177 025.09 €
Résultat de l'exercice (Excédent) :	7 822.59 €
Solde antérieur reporté 2021:	0.00 €
Résultat global de l'exercice (Excédent):	7 822.59 €

Section d'investissement :

Recettes :	106 287.89 €
Dépenses :	90 079.13 €
Solde d'exécution d'investissement (excédent) :	16 208.76 €
Solde antérieur reporté 2021:	3 584.39 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	19 793.15 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) :	-10 134.59 €
Solde global d'exécution d'investissement :	9 658.56 €

Synthèse des résultats de clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT	9 658.56 €
FONCTIONNEMENT	7 822.59 €
RESULTAT GLOBAL	17 481.15 €

Monsieur le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote, Monsieur Bernard WAUQUIER, Doyen d'âge, prend la présidence, la délibération est adoptée par 26 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 16

Conseil Municipal du mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

**Budget annexe Port de Plaisance
Affectation du résultat 2022**

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Port de Plaisance
Affectation du résultat 2022

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget annexe Port de Plaisance et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal** décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

PORT DE PLAISANCE - Affectation des résultats 2022

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2022	177 025,09	184 847,68	7 822,59	90 079,13	106 287,89	16 208,76
Résultats 2021 reportés	0,00		0,00		3 584,39	3 584,39
Résultats année 2022	177 025,09	184 847,68	7 822,59	90 079,13	109 872,28	19 793,15
Restes à Réaliser 2022	/	/	/	10 134,59		-10 134,59
Résultat Global			7 822,59			9 658,56

Résultat de fonctionnement dégagé en 2022	7 822,59	
Affectation obligatoire à l'investissement	0,00	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Excédent de fonctionnement reporté en 2023	7 822,59	Compte 002 - D.F-Excédent antérieur reporté Fonctionnement
excédent ant d'investissement reporté en 2023	19 793,15	Compte 001 - D.I - Excédent antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
002 - R.F : Excédent antérieur reporté en Fonctionnement		7 822,59
001 - R.I - Excédent antérieur reporté Investissement		19 793,15
R.I : Restes à Réaliser Recettes		0,00
D.I : Restes à Réaliser Dépenses	10 134,59	
Solde	10 134,59	27 615,74
Solde excédentaire		17 481,15

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 17

Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyllane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Budget Annexe Port de Plaisance
Budget Primitif 2023

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Synthèse de la
délibération :

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Port de Plaisance

Après avoir délibéré sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022 et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du Port de Plaisance dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes :	185 652.00 €
dont excédent de fonctionnement	7 822.59 €
- Dépenses	185 652.00 €

Section d'investissement :

- Recettes :	78 900.15 €
dont excédent reporté :	19 793.15 €
- Dépenses :	78 900.15 €
dont restes à réaliser :	10 134.59 €

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 abstentions.



Délibération n° 18

Conseil Municipal du mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux - Adoption du compte de gestion 2022

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux - Adoption du compte de gestion 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2022 de Madame la Trésorière de la Ville d'Etaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2022 de Monsieur le Maire de la Ville d'Etaples-sur-mer,

Résultats budgétaires de l'exercice

30200 - LOCAT BATIM IND ET COMM ETAPLE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	293 344,51	304 193,72	597 538,23
Titres de recette émis (b)	207 966,37	264 412,93	472 379,30
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	207 966,37	264 412,93	472 379,30
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	293 344,51	304 193,72	597 538,23
Mandats émis (f)	56 848,62	234 151,56	291 000,18
Annulations de mandats (g)		5 379,01	5 379,01
Depenses nettes (h = f - g)	56 848,62	228 772,55	285 621,17
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	151 117,75	35 640,38	186 758,13
(h - d) Déficit			

Après lecture des chiffres et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le compte de gestion 2022 de la Trésorière Municipale relatif au budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 19

Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux - Vote du compte administratif 2022

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux - Vote du compte administratif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à

l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
 En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Après lecture des chiffres, sous la présidence de Monsieur Bernard WAUQUIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux, dressé par l'ordonnateur, hors de la présence de Monsieur Franck TINDILLER, Maire, dont les résultats s'élevaient à :

Section de fonctionnement :

Recettes :	264 412.93 €
Dépenses :	228 772.55 €
Résultat de l'exercice :	35 640.38 €
Solde antérieur reporté 2021 :	34 102.11 €
Résultat global de l'exercice :	69 742.49 €

Section d'investissement :

Recettes :	207 966.37 €
Dépenses :	56 848.62 €
Solde d'exécution d'investissement :	151 117.75 €
Solde antérieur reporté 2021 :	78 660.14 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	229 777.89 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR)	-978.82 €
Solde global d'exécution d'investissement :	228 799.07 €

Synthèse des résultats de clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT	228 799.07 €
FONCTIONNEMENT	69 742.49 €
RESULTAT GLOBAL	298 541.56 €

Monsieur le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote, Monsieur Bernard WAUQUIER, Doyen d'âge, prend la présidence, la délibération est adoptée par 26 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 20

Conseil Municipal du mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**s, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

**Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux
Affectation des résultats 2022**

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux - Affectation des résultats 2022

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

LOCATIONS IND & COMM. - Affectation des résultats 2022

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2022	228 772,55	264 412,93	35 640,38	56 848,62	207 966,37	151 117,75
Résultats 2021 reportés		34 102,11	34 102,11		78 660,14	78 660,14
Résultats année 2022	228 772,55	298 515,04	69 742,49	56 848,62	286 626,51	229 777,89
Restes à Réaliser 2022	/	/	/	978,82		-978,82
Résultat Global			69 742,49			228 799,07

Résultat de fonctionnement dégagé en 2022	69 742,49	
Affectation obligatoire à l'investissement	0,00	Compte 1068 - RI - Excédents de fonctionnement capitalisés
Excédent de fonctionnement reporté en 2023	69 742,49	Compte 002 - RF - Excédent antérieur reporté Fonctionnement
Excédent d'investissement reporté en 2023	229 777,89	Compte 001 - RI - Excédent antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - RI : Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
002 - RF : Excédent antérieur reporté en Fonctionnement		69 742,49
001 - RI - Excédent antérieur reporté Investissement		229 777,89
RI : Restes à Réaliser Recettes		0,00
D.I : Restes à Réaliser Dépenses	978,82	
<i>Solde</i>	978,82	299 520,38
Solde Excédentaire :		298 541,56

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 21

Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 - Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : **Budget Annexe Locaux Bâtiments Industriels et Commerciaux**
Budget Primitif 2023

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Synthèse de la délibération :

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Locaux Bâtiments Industriels et Commerciaux

Après avoir délibéré sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022 et après en **avoir délibéré**, le conseil municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Locaux Bâtiments Industriels et Commerciaux dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes :	122 834.10 €
dont résultats reportés	69 742.49 €
- Dépenses	122 834.10 €

Section d'investissement :

- Recettes :	279 942.45 €
dont solde d 'exécution reporté :	229 777.89 €
- Dépenses :	279 942.45 €
dont restes à réaliser	978.82 €

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 abstentions.



Délibération n° 22

Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

Budget annexe Camping la Pinède -Adoption du compte de gestion 2022

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Camping la Pinède - Adoption du compte de gestion 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2022 de Madame la Trésorière de la Ville d'Étaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2022 de Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Résultats budgétaires de l'exercice

31700 - ETAPLES CAMPING LA PINÈDE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	45 047,99	31 099,53	76 147,52
Titres de recette émis (b)	13 586,39	12 204,20	25 790,59
Réductions de titres (c)		30,83	30,83
Recettes nettes (d = b - c)	13 586,39	12 173,37	25 759,76
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	45 047,99	31 099,53	76 147,52
Mandats émis (f)	5 295,71	24 730,83	30 026,54
Annulations de mandats (g)		157,78	157,78
Depenses nettes (h = f - g)	5 264,89	24 573,05	29 837,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	8 321,51		
(k - d) Déficit		12 399,68	4 078,17

Après lecture des chiffres et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le compte de gestion 2022 de la Trésorière Municipale relatif au budget annexe Camping la Pinède dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 abstentions.



Délibération n° 23

Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Budget annexe Camping la Pinède - Vote du compte administratif 2022

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Camping la Pinède - Vote du compte administratif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret

du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Après lecture des chiffres, sous la présidence de Monsieur Bernard WAUQUIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Camping la Pinède, dressé par l'ordonnateur, hors de la présence de Monsieur Franck TINDILLER, Maire, dont les résultats s'élevaient à :

Section de fonctionnement :

Recettes :	12 173.37 €
Dépenses :	24 573.05 €
Résultat de l'exercice (déficit) :	-12 399.68 €
Solde antérieur reporté 2021 :	29 914.53 €
Résultat global de l'exercice (excédent):	17 514.85 €

Section d'investissement :

Recettes :	13 586.39 €
Dépenses :	5 264.88 €
Solde d'exécution d'investissement :	8 321.51 €
Solde antérieur reporté 2021 :	31 276.60 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	39 598.11 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) :	0,00 €
Solde global d'exécution d'investissement :	39 598.11 €

Synthèse des résultats de clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT	39 598.11 €
FONCTIONNEMENT	17 514.85 €
RESULTAT GLOBAL	57 112.96 €

Monsieur le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote, Monsieur Bernard WAUQUIER, Doyen d'âge, prend la présidence, la délibération est adoptée par 26 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 24

Conseil Municipal du mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

**Budget annexe Camping la Pinède
Affectation du résultat 2022**

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Camping la Pinède
Affectation du résultat 2022

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal** décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

CAMPING - Affectation des résultats 2022

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2022	24 573,05	12 173,37	-12 399,68	5 264,88	13 586,39	8 321,51
Résultats 2021 reportés		29 194,53	29 914,53		31 276,60	31 276,60
Résultats année 2022	24 573,05	41 367,90	17 514,85	5 264,88	44 862,99	39 598,11
Restes à Réaliser 2022	/	/	/			0,00
Résultat Global			17 514,85			39 598,11

Résultat de fonctionnement dégagé en 2022	17 514,85	
Affectation obligatoire à l'investissement	0,00	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Excédent de fonctionnement reporté en 2023	17 514,85	Compte 002 - R.F - Excédent antérieur reporté Fonctionnement
Excédent d'investissement reporté en 2023	39 598,11	Compte 001 - R.I - Excédent antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
002 - R.F : Excédent antérieur reporté en Fonctionnement		17 514,85
001 - R.I : Excédent antérieur reporté Investissement		39 598,11
Restes à Réaliser Recettes		0,00
Restes à Réaliser Dépenses	0,00	
Solde	0,00	57 112,96
Solde Excédentaire :		57 112,96

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.



Délibération n° 25	Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023							
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 - Décisions budgétaires							
<p>Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>								
<table border="1"><tr><td>Date de convocation : 04/04/2023</td></tr><tr><td>Membres présents : 25</td></tr><tr><td>Membres ayant donné pouvoir : 4</td></tr><tr><td>Membre(s) excusé(s) : 0</td></tr><tr><td>Membre(s) non excusé(s) : 4</td></tr><tr><td>Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</td></tr><tr><td>Affiché le 14/04/2023</td></tr></table>	Date de convocation : 04/04/2023	Membres présents : 25	Membres ayant donné pouvoir : 4	Membre(s) excusé(s) : 0	Membre(s) non excusé(s) : 4	Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)	Affiché le 14/04/2023	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoint(s), Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK</p>
Date de convocation : 04/04/2023								
Membres présents : 25								
Membres ayant donné pouvoir : 4								
Membre(s) excusé(s) : 0								
Membre(s) non excusé(s) : 4								
Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)								
Affiché le 14/04/2023								
Objet : Budget Annexe Camping Budget Primitif 2023								
Rapporteur : Monsieur Le Maire								
Synthèse de la délibération :	Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Camping							

Après avoir délibéré sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022 et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Camping dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes :	41 514.85 €
dont résultat fonctionnement reporté	17 514.85 €
- Dépenses	41 514.85 €

Section d'investissement :

- Recettes :	53 178.36 €
dont excédent reporté :	39 598.11 €
- Dépenses :	53 178.36 €

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 abstentions.



Délibération n° 26

Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence

4.1 - Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas
part au vote des comptes
administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Communication des débats liés à la présentation du Rapport Social Unique 2021 lors du Comité Social Territorial

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Communication des débats liés à la présentation du Rapport Social Unique 2021 lors du Comité Social Territorial

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment l'article L 231-1,

Vu le décret n° 2020-1493 en date du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la communication et les débats relatifs au Rapport Social Unique 2021 tenus lors du Comité Social Territorial en date du 13 février 2023,

Vu l'information communiquée à la Commission municipale n° 2 « Piloter un service public de qualité » en date du 21 mars 2023.

Considérant que le Rapport Social Unique 2021 qui a été transmis au Comité Social Territorial a donné lieu à des échanges et débats et que ces derniers doivent faire l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du Rapport Social Unique 2021,
- De prendre acte de la communication et des débats qui ont eu lieu lors du Comité Social Territorial en date du 13 février 2023 suite à la présentation du Rapport Social Unique 2021.

Discussion

Monsieur WAUQUIER donne quelques questionnements de la part des syndicats et autre :

- Natalie FAIT, souhaite connaître la date de présentation du rapport social unique au CCAS. Celui-ci se déroulera lors d'un comité social exceptionnel dans une dizaine de jours.
- Georges POISSON, CFDT, faisait remarquer que la proportion d'agents était très faible en catégorie A contrairement à la catégorie C. Il mettait en relief que certains agents de la catégorie C remplissaient les missions d'agents de catégorie B. A partir du moment où les agents prennent des missions d'encadrement, ils devraient en amont bénéficier de formations pour occuper leurs fonctions avec succès.
- Monsieur LAMOUR avait souligné que 84 % des agents sont des agents techniques. Il y a un décalage avec les missions qu'ils doivent remplir et la réalité. Les effectifs diminuent et la masse salariale reste la même. Dans la catégorie A, la masse salariale est la plus élevée alors que le pourcentage est faible en nombre d'agents.
- Nathalie FAIT a interpellé Monsieur le Maire pour titulariser les agents. Il a été répondu que la priorité n'est pas actuellement de titulariser de nouveaux agents mais d'essayer de revenir en une opération raisonnable de masse salariale par rapport à la totalité des charges de fonctionnement qui devraient être plus proche de 57 % que de 62 %.
- Madame la Directrice des Ressources Humaines a précisé qu'une réflexion était en cours sur l'organisation et l'annualisation du temps de travail avec les partenaires sociaux.
- Georges POISSON a interrogé les représentants de l'Administration sur le nombre d'agents sanctionnés pour ivresse pendant leur travail. Il a été répondu qu'un agent a été sanctionné pour le même fait à deux reprises en 2021.
- Marc MEUROT, FO, s'est interrogé sur la fréquence de révision du RIFSEP. Il a été répondu qu'il est en général revu à l'occasion des entretiens individuels avec le supérieur hiérarchique en fonction des missions et des objectifs réalisés et atteints.

Vote

La délibération est adoptée par 29 voix pour.



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

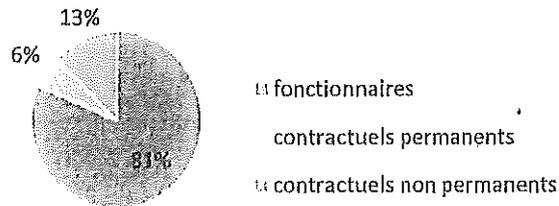
COMMUNE DE ETAPLES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Effectifs

235 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 191 fonctionnaires
- > 14 contractuels permanents
- > 30 contractuels non permanents



1 contractuel permanent en CDI

Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

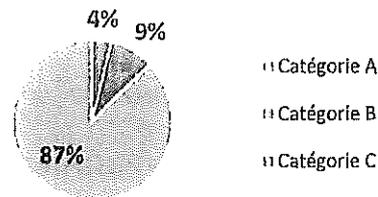
- ⇒ 20 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 63 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

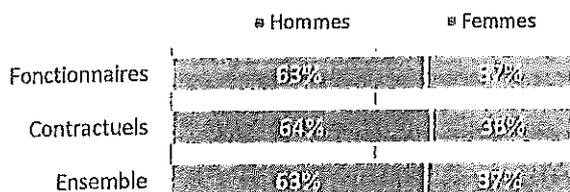
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	7%	24%
Technique	55%	71%	56%
Culturelle	4%	7%	4%
Sportive	4%		4%
Médico-sociale	2%		1%
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	7%	14%	7%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

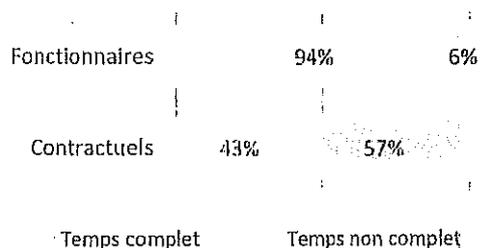


Les principaux cadres d'emplois

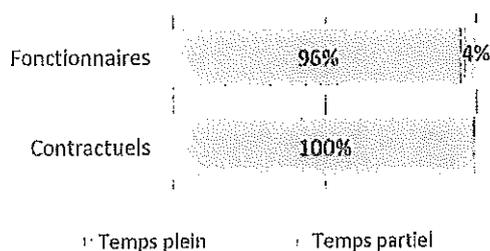
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	44%
Adjointes administratifs	19%
Agents de maîtrise	11%
Adjointes d'animation	7%
Rédacteurs	3%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	33%	
Animation	15%	100%
Culturelle	14%	100%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

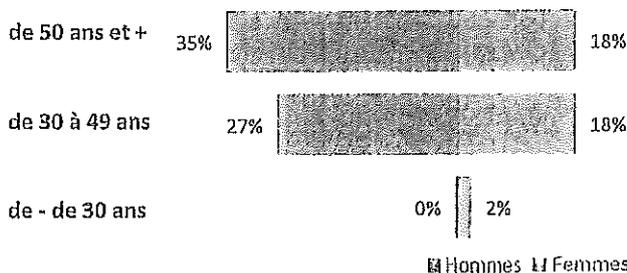
0% des hommes à temps partiel
13% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,01
Contractuels permanents	45,71
Ensemble des permanents	49,72
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	37,00

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

229,98 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 186,00 fonctionnaires
- > 7,76 contractuels permanents
- > 36,22 contractuels non permanents

418 564 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	7,93 ETPR
Catégorie B	19,08 ETPR
Catégorie C	166,79 ETPR

Positions particulières

- > 9 agents mis à disposition dans une autre structure
- > Un agent en disponibilité
- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

En 2021, 10 arrivées d'agents permanents et 12 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021
207 agents	205 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	☹	-0,5%
Contractuels	☹	-6,7%
Ensemble	☹	-1,0%

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	58%
Fin de contrats remplaçants	17%
Mutation	8%
Fin de détachement	8%
Démission	8%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	40%
Voie de mutation	20%
Remplacements (contractuels)	20%
Intégration directe	10%
Voie de détachement	10%

* Variation des effectifs

(Effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucune nomination concerne des femmes

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

100 avancements d'échelon et
17 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

4 sanctions disciplinaires prononcées en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	4	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Ivresse	50%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 58,38 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	15 112 217 €	Charges de personnel*	8 822 255 €	⇒	Soit 58,38 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	-------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	5 338 924 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	687 405 €
Primes et indemnités versées :	895 072 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	21 322 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	63 952 €		
Supplément familial de traitement :	55 578 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	61 210 €	s	38 991 €		27 243 €	
Technique	s	s	s	s	24 610 €	18 280 €
Culturelle	s	s	29 401 €	s	27 909 €	
Sportive	s		35 242 €			
Médico-sociale					24 992 €	
Police					31 129 €	
Incendie						
Animation			s		25 993 €	s
Toutes filières	54 092 €	s	36 841 €	s	25 637 €	18 188 €

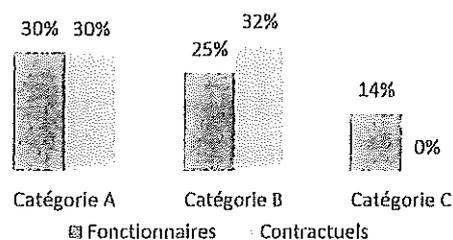
* Source : statistique appliquée en dessous de l'ETP

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,77 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	16,83%
Contractuels sur emplois permanents	14,79%
Ensemble	16,77%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 990 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ 229 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

Absences

En moyenne, 42,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 1,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,73%	0,47%	5,37%	1,09%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	11,68%	0,47%	10,91%	1,09%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	12,05%	0,47%	11,26%	1,27%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

6 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

51,8 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

12 accidents du travail déclarés au total en 2021

- > 5,1 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 61 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
1 conseiller de prévention

FORMATION

24 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

26 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 92 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 96 % sont en catégorie C*
- ⇒ 108 000 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **11 651 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION

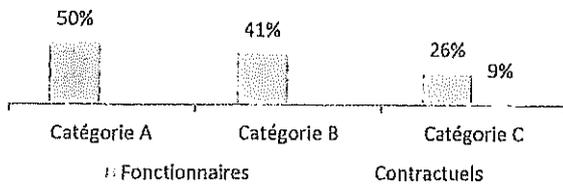
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : **2017**

Formation

En 2021, 26,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



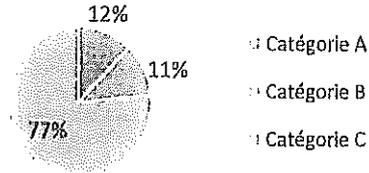
62 546 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	76 %
Coût de la formation des apprentis	6 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	18 %

107 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,5 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	93%
Autres organismes	7%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	8 860 €	21 340 €
Montant moyen par bénéficiaire	114 €	115 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

Comité Technique Territorial

5 réunions en 2021 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Exemple de calcul :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



**DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION**

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2022

Version 1



Délibération n° 27

Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2023

Police Municipale

Domaine de compétence :

7.5.1 – Demande de subventions

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Acquisition de 2 caméras-piétons et d'un gilet pare-balles – Demandes de subventions

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Acquisition de 2 caméras-piétons et d'un gilet pare-balles – demandes de subventions auprès de la Préfecture (FIPD)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets spécifique du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'équipement des polices municipales pour 2023 ;

Vu les équipements éligibles au titre de ce dispositif tels que gilet par-balles, caméras-piétons ;

Considérant :

- l'augmentation des actes d'incivilité ou d'affrontements constatée sur le territoire ;

- la volonté de la Commune de garantir la sécurité des policiers municipaux dans l'exercice de leur mission en mettant à leur disposition des équipements de protection adaptés, notamment par l'acquisition de deux caméras-piétons et d'un gilet pare-balles ;
- que ces équipements s'élèvent à la somme HT de 2 462,29 Euros ;
- que des financements peuvent être sollicités dans le cadre du FIPD selon les montants fixés ci-dessous :

1°) caméras-piétons : financement de 200 Euros par unité

2°) gilet pare-balles : financement de 250 Euros par unité

- que dans ces conditions, le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquis.caméras piétons.....	1 800,00 €	FIP (200 € X 2) soit :.....	400,00 €
Acquis. Gilet pare-balles.....	662,29 €	FIPD	250,00 €
		Fonds propres.....	1 812,29 €
TOTAL DEPENSES.....	2 462,29 €	TOTAL RECETTES.....	2 462,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1°) D'approuver l'acquisition des équipements pour la Police Municipale d'un montant de 2 462,29 Euros HT
- 2°) D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre du FIPD

La délibération est adoptée par 29 voix pour.



Délibération n° 28

Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023

Administration Générale

Domaine de compétence :

8.8 - Environnement

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint(s)**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : « Concours des Maisons et Jardins Fleuris »

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Récompenser les particuliers qui fleurissent leur jardin ou leur balcon et pérenniser la pratique des jardins fleuris.

Vu les dispositions du général des collectivités territoriales,

Vu la commission n°4 équipe durablement de la Ville, " du 23 Mars 2023 " .

Considérant la volonté de la commune d'Étaples-sur-mer de promouvoir le fleurissement des jardins des particuliers afin de rendre le territoire plus attrayant et ce, dans une logique

de promotion touristique,

Considérant que pour promouvoir cette action « un concours des maisons et jardins fleuris » est organisé par la commune de manière traditionnelle pour récompenser les particuliers qui fleurissent leur jardin et leur balcon,

Considérant que dans cette perspective un concours a été organisé pendant l'année 2022,

Considérant qu'à cet effet les demandes d'inscription étaient à retirer en Mairie du 1^{er} au 30 Juin 2022, et que, suite au passage dans les jardins des participants courant Juillet 2022, le jury d'attribution des lots composé des membres de la commission « environnement » et d'un professionnel du Centre Technique Municipal s'est réuni le même mois pour établir le classement des bénéficiaires des récompenses,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de récompenser les particuliers ayant participé au concours, et ce suivant le classement du jury d'attribution des lots, dans les conditions suivantes :

– trois catégories sont récompensées :

- 1) les maisons avec grands jardins visibles de la rue,
- 2) les maisons avec petits jardins visibles de la rue,
- 3) les appartements avec balcons.

Le montant des récompenses, pour chaque catégorie, est fixé comme suit, en bon d'achat à retirer chez les fleuristes d'Étaples-sur-mer :

<u>Catégorie 1</u>		<u>Catégorie 2</u>	
Maisons avec Grands Jardins (12)		Maisons avec petits jardins (30)	
1 ^{er} prix	50 €	1 ^{er} prix	30 €
2 ^{ème} prix	45 €	2 ^{ème} prix	25 €
3 ^{ème} prix	40 €	3 ^{ème} prix	20 €
4 ^{ème} prix	35 €	4 ^{ème} prix	15 €
5 ^{ème} prix	30 €	5 ^{ème} prix et ex-quo	15 €
	7 prix à 20 €		25 prix à 10 €

Catégorie 3

Appartements avec Balcons (4)

1^{er} prix 15 €

3 prix à 10 €

Une réception pour la remise des bons d'achat et d'un diplôme aux lauréats de chaque catégorie sera organisée en mairie.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

